Papier politique sur les thématiques LGBT[1]

Young and Equal : égalité des chances, des opportunités et des droits pour toutes et tous

1. Introduction

Par ce papier politique, le Conseil Suisse des Activités de Jeunesse (CSAJ) entend définir sa position sur les enjeux concernant les jeunes lesbiennes, gays, bisexuel-le-s et transgenres (LGBT[2]) en matière d'égalité des chances et des droits en Suisse. Il constitue ainsi le document de référence quant à l'orientation politique et au travail du CSAJ sur ces thématiques.

2. Contexte général – situation des jeunes LGBT en Suisse

Les thématiques liées à l'orientation sexuelle et à l'identité de genre demeurent des sujets trop largement tabous. La plupart des jeunes LGBT ne vivent pas leur vie sentimentale ouvertement et répriment parfois même leurs attirances, par peur d'être stigmatisés, rejetés et discriminés. Nombre de jeunes LGBT se cachent par crainte d'être victime d'homophobie/transphobie. L'impossibilité de vivre selon son identité de genre ou son orientation sexuelle peut avoir des conséquences néfastes pour la santé et l'intégration sociale des jeunes LGBT. Le nombre de tentatives de suicide est de 2 à 5 fois plus élevé dans cette population que chez les jeunes hétérosexuels et cisgenre du même âge. La période entourant le coming out est particulièrement délicate et 50% des tentatives de suicide se produisent avant l'âge de 20 ans, 75% avant l'âge de 25 ans. Par ailleurs, 40% des hommes gays et

1 La version française du papier politique est considérée comme la version de base.
2 « LGBT » est l'acronyme communément accepté par la communauté internationale pour parler des personnes lesbiennes, gays, bisexuelles et transgenres. L'acronyme LGBTIQ est également parfois utilisé, intégrant également les personnes intersexes et queers. Le CSAJ utilise dans ce papier l'acronyme LGBT afin de simplifier la communication sur les thématiques de l'orientation sexuelle et de l'identité de genre. LGBT doit ici être compris comme incluant toute personne dont l'orientation sexuelle ou l'identité de genre peut être soumise à de l'homophobie, de la transphobie, ainsi que toute autre discrimination basée sur une orientation sexuelle ou identité de genre minoritaire.

bisexuels souffrent de dépression sévère ou d'anxiété clinique pendant leur vie. L'âge moyen d'apparition de ces troubles et de 10 ans pour l'anxiété, et de 16 ans pour la dépression.[3]

En dehors de ces risques pour la santé mentale des jeunes LGBT, relevons également les risques d'échec scolaire, d'addiction, d'isolement social, ou encore la discrimination à l'embauche ou le rejet familial. Ces problèmes sont des conséquences directes ou indirectes de l'homophobie, la transphobie et les discriminations dont sont victimes les jeunes LGBT.

Ces constats mettent en lumière l'importance d'agir pour le développement d'une société plus ouverte et qui valorise la diversité de chaque jeune et adulte vivant en Suisse.

Il n'existe pas de chiffre officiel quant au pourcentage de personnes LGBT au sein de la population, mais dans le milieu des associations de prévention et de défense des personnes LGBT, on considère qu'environ 10% de la population serait LGBT[4]. Ceci implique que le même pourcentage de jeunes fréquentant nos associations le serait également. En tant qu'organisations de jeunesse représentant plus de 400'000 jeunes en Suisse, il en va de notre responsabilité de ne laisser aucun jeune en marge et de garantir une égalité de traitement à toutes et à tous.

Sources

Une étude de 2013 de l'Université de Zürich dont les résultats se basent sur les analyses de trois enquêtes nationales réalisée en 2002 auprès d'hommes gays ou hétérosexuels, présente des conclusions quant à la prévalence de comportement suicidaires chez les jeunes LGBT[5]. On ne dispose par contre pas à l'heure actuelle de données nationales relatives à la discrimination, à l'homophobie ou à la transphobie.

Ce papier de position se base donc sur diverses publications et études cantonales nationales ou européennes qui reflètent la situation en Suisse telle qu'observée par certaines organisations LGBT nationales et cantonales[6].

---

3 Projet santé gaie, Dialogai

4 10% est le chiffre communément admis par la communauté internationale. Cependant, aucun recensement officiel crédible des personnes LGBT n'est réalisable en raison du tabou associé à l'homosexualité, la bisexualité ou le transgenrisme. Les chiffres présentés lors des recensements officiels sont systématiquement sous-évalués du fait que les personnes ne souhaitent pas témoigner ouvertement de leur orientation sexuelle auprès des autorités de leur pays, en raison des risques perçus ou réels inhérents à une telle action.

5 L'étude SMASH (enquête nationale sur la santé des adolescents), l'étude ch-x (enquête nationale sur la santé des recrues à l'armée) et l'étude sur la santé des hommes gays de Genève mesurent toutes les trois les idées suicidaires, leur état de concrétisation et les tentatives réalisées ou pas par les personnes interrogées. Les résultats de l'étude sont disponibles ici : http://www.dialogai.org/services/publications/conference-de-presse/

6 Pink Cross, Organisation suisse des lesbiennes (LOS), Dialogai

3. Principes et valeurs – égalité pour toutes et tous, intégration et non discrimination

Le CSAJ s'engage, avec ses organisations membres, pour l'égalité, la participation et l'autonomie des jeunes dans l'ensemble des domaines de leur vie. Le CSAJ estime que la diversité, qui fait partie intégrante de notre société, doit être perçue comme une chance, et non pas une menace. Le CSAJ considère que la participation nécessite que l'égalité de droit et de fait soient réalisées pour tou-te-s les jeunes vivant en Suisse. Le CSAJ souhaite que chaque jeune puisse évoluer dans une société ouverte, inclusive et moderne. Pour le CSAJ, seule une société permettant l'intégration de tou-te-s ses habitant-e-s au-delà des différences de races, ethnies, âges, handicaps, religions, sexes, identités de genre et orientations sexuelles, garantit l'égalité des chances et des droits pour toutes et tous. Selon la Constitution suisse, Article 8, al. 2, « nul ne doit subir de discrimination du fait notamment de son origine, de sa race, de son sexe, de son âge, de sa langue, de sa situation sociale, de son mode de vie, de ses convictions religieuses, philosophiques ou politiques ni du fait d'une déficience corporelle, mentale ou psychique. »

Tout comme IGLYO (International Lesbian, Gay, Bisexual, Transgender and Queer Youth and Student Organisation)[7], le CSAJ estime que les jeunes LGBT doivent être intégré-e-s dans tous les domaines de la société. La reconnaissance et le droit à participer doivent leur être accordés sans discrimination basée sur leur orientation sexuelle ou leur identité de genre.

Le CSAJ se positionne contre toutes les formes de discrimination et considère que le dialogue et la compréhension mutuelle est le meilleur moyen de réduire l'ignorance et les craintes par rapport aux minorités. Des mesures pour prévenir et lutter contre toutes les formes de discrimination doivent être mises en œuvre à tous les niveaux de notre société, y compris nos organisations de jeunesse. Grâce à la sensibilisation aux thématiques LGBT, l'homophobie et la transphobie feront place à l'acceptation et l'intégration des jeunes LGBT.

4. Revendications

Les jeunes LGBT devraient pouvoir bénéficier de l'égalité des chances et des droits, être intégré-e-s et non-discriminé-e-s dans tous les domaines de notre société.

Sur la base de ces constats et principes, afin de parvenir à une véritable égalité des chances et des droits, le CSAJ appelle les autorités fédérales, cantonales et communales ainsi que les acteurs et actrices en charge de ces questions à prendre des mesures pour améliorer la situation. Le CSAJ en

7 IGLYO (2014), *Position Papier on Social Inclusion*. Brussels, Belgium : IGLYO.

appelle également à toute la société de s'ouvrir à la diversité pour permettre l'intégration de toutes et tous avec leurs différences et ne tolérer ni l'homophobie, ni la transphobie, ni toute discrimination qui leur soit liée.

Le CSAJ dresse ci-dessous un tableau non-exhaustif des domaines prioritaires dans lesquels des progrès doivent être faits, avec des pistes de réflexions pour des mesures qui pourraient être mises en œuvre pour améliorer la situation.

a) éducation et formation

Selon des études européennes, l'école et les lieux de formation sont les contextes les plus propices aux problèmes d'intégration pour les jeunes LGBT[8]. L'homophobie et la transphobie peuvent y être incarnées par les écoliers et étudiants mais aussi par le corps enseignant et le personnel présent dans le cadre scolaire. Ces attitudes peuvent avoir de graves conséquences sur la formation des jeunes qui en sont victimes comme des difficultés scolaires, des échecs voire l'abandon des études. Les effets en sont encore renforcés par l'absence de répression par les figures d'autorité qui justifient ces comportements aux yeux des tiers.

Des mesures luttant contre l'homophobie et la transphobie doivent être mises en œuvre. Des projets internes menés par et pour les jeunes sont un bon moyen de sensibiliser les pairs à la thématique LGBT et d'encourager les valeurs d'ouverture et d'acceptation des différences.

Egalement, l'absence d'exemples LGBT dans les schémas, manuels et contenus d'enseignement contribue au tabou sur les thématiques LGBT, menant à l'isolement des jeunes en questionnement ou se définissant comme LGBT. Le CSAJ encourage donc la création de manuels et cours contenant des modèles LGBT afin de donner aux jeunes des perspectives d'intégration en tant que personne LGBT.

b) emploi, monde du travail

Les discriminations multiples dans la sphère professionnelle (embauche, harcèlement ou discrimination en emploi, etc.) incitent souvent les personnes LGBT à cacher leur orientation ou leur identité sexuelle, engendrant un stress supplémentaire au travail. Des mesures contre les discriminations, l'homophobie et la transphobie doivent être établies dans les entreprises, comme par exemple des directives, des possibilités de formation et des services de soutien. Dans tous les cas, la fonction des services déjà existants pour l'égalité des sexes peut être élargie.

8 Takas, J. (2006), *Socialexclusion of young lesbian, gay, bisexual and transgender (LGBT) people in Europe*. Brussels, Belgium: ILGA Europe ; European Union Agency for Fundamental Rights (2013), *EU LGBT SURVEY : European Union Lesbian, Gay , Bisexual and Transgender Survey- Results at a Glance.* Brussels, Belgium : European Union Agency for Fundamental Rights.

c) accès aux soins

Le manque d'information sur la spécificité des besoins des personnes LGBT peut mener à une absence de soins appropriés dans le domaine de la santé, en particulier celui de la prévention. En raison d'un tel manque et par crainte de réactions homophobes et transphobe, les jeunes LGBT risquent de ne pas avoir accès à l'information appropriée, aux mesures préventives voire même aux soins mettant ainsi en danger leur santé tant physique que psychique. Le personnel soignant doit être formé pour accueillir et traiter les personnes LGBT de la manière la plus adaptée et sans discrimination.

Les enfants et jeunes trans* nécessitent un accès facilité aux bloqueurs de puberté, afin de différer celle-ci. Ainsi, le ou la jeune bénéficie d' un temps prolongé pour intervenir sur des changements corporels indésirables, dans la perspective d' un choix définitif entre terme d' adaptation de sexe.

d) Communauté – famille, amis-e-, religion

La famille est un des lieux le plus importants pour les jeunes. Un déni de leur orientation sexuelle ou de leur identité de genre en son sein peut être vécu comme une forme violente de rejet. Il arrive que les familles réagissent de manière si violente que des jeunes LGBT sont expulsés du domicile parental.

Les ami-e-s et l'appartenance à un groupe jouent un rôle fondamental dans le processus de développement des jeunes. Selon l'étude de l'European Union Fundamental Rights Agency [9] en 2012, environ 30% des personnes qui ont répondu à l'étude ont été victimes de discriminations et de préjudices de la part de leurs amis. Souvent, les jeunes LGBT recherchent du soutien auprès de personnes plus compréhensives, notamment au sein de la communauté LGBT.

De plus, les jeunes évoluant dans un milieu religieux qui découvrent qu'ils ou elles sont LGBT peuvent éprouver une incompatibilité entre leur orientation sexuelle, leur identité de genre et leur foi. Le besoin de trouver d'autres repères spirituels ou le rejet de son orientation sexuelle et de son identité de genre pour rester dans la communauté religieuse peuvent générer un grand stress émotionnel.

L'ignorance est la mère de toutes les craintes menant à l'intolérance et aux discriminations. Elle doit être combattue par l'éducation et le dialogue dans notre société et au sein des familles. Les liens avec les amis et dans les communautés religieuses sont fondamentaux pour cet objectif. Les campagnes tout-public ou ciblées, les événements, projets et ateliers permettent de sensibiliser la population aux thématiques LGBT et en favoriser l'acceptation sociale.

9 European Union Fundamental Rights Agency (2012), *LGBT Survey* : http://fra.europa.eu/en/2012/eu-lgbt-survey

Dans le cas de rejet par la famille et/ou de détresse, le service de protection des mineurs doit pouvoir prendre en charge ces jeunes et leur garantir un foyer en sécurité et le respect de leurs droits fondamentaux.

e) médias et monde politique

Les médias se font souvent les vecteurs des stéréotypes sur les personnes LGBT qui sont généralement représentées de manière exagérée ou déformée. La diffusion de stéréotypes et préjugés sur les personnes LGBT peut avoir des conséquences importantes sur leur représentation par la population. Que ce soit dans les supports d'information, la publicité ou les médias, une représentation non-stéréotypée des personnes et couples homosexuels est nécessaire. Les supports d'information, la publicité ou les médias ne doivent pas réduire les personnes LGBT aux stéréotypes, mais plutôt représenter leur diversité.

Les médias devraient inclure des images et exemples neutres et/ou positifs illustrant l'ensemble de la diversité de la société, incluant des jeunes LGBT. Ils sont responsables des informations qu'ils diffusent et doivent être encouragés à ne pas propager des propos homophobes ou autres discours de haine.

Les personnes LGBT et les jeunes de surcroît sont peu représentés dans le monde politique malgré leurs besoins spécifiques. Cette absence de représentation peut renforcer leur absentéisme.

Les propos tenus par les élu-e-s politiques, notamment dans les médias, peuvent parfois être offensants voire discriminants ou à caractère haineux. La tolérance de tels discours entretient l'acceptation de l'homophobie et le désintérêt des personnes LGBT pour la chose politique. De tels discours de haine par des représentants politiques sont inacceptables et doivent être réprimés. La participation des jeunes LGBT devrait être favorisée à tous les niveaux des processus politiques.

f) Juridique

Le CSAJ n'étant pas expert en matière légale quant à la discrimination des jeunes LGBT en Suisse, ces revendications sont basées sur le « Rapport de l'Organisation Suisse des Lesbiennes LOS et de l'Organisation suisse des gays Pink Cross concernant la situation légale des personnes homosexuelles », Zürcher Hochschule für Angewandte Wissenschaften (2013). Trois éléments fondamentaux selon le CSAJ sont évoqués ici, mais l'intégralité des recommandations contenues dans le document est cautionnée par ce papier de position au moment de sa rédaction et adoption par l'Assemblée des Délégués.

Le principe sur lequel se base ce papier de position et qui s'applique bien évidemment dans cette partie juridique est l'égalité des droits pour toutes et tous. C'est dans cette optique que nous relevons ici les domaines principaux selon nous dans lesquels des adaptations vers l'égalité des droits doivent être apportées.

- Adaptation du mandat de pourvoir à l'égalité

La Confédération a le mandat de pourvoir à l'égalité entre les sexes mais ceci ne comprend pas l'orientation sexuelle ni l'identité de genre.

- Adaptation du droit pénal

Le droit pénal fédéral ne couvre pas les discriminations ni les actes homophobes et transphobes. Il s'agit d'un manque à combler afin de pouvoir condamner les actes homophobes et transphobes qui restent impunis.

- Adaptation de la loi sur le partenariat

La loi fédérale sur le partenariat enregistré n'octroie pas les mêmes droits aux couples homosexuels qu'aux couples hétérosexuels : régime des biens, adoption, procréation assistée et naturalisation facilitée. Ces éléments sont autant d'inégalités de traitement qui représentent une discrimination à l'encontre des jeunes LGBT.

Le rapport de LOS et Pink Cross[10] comporte encore d'autres recommandations d'adaptation légale qui ne sont pas développés dans ce document mais que le CSAJ cautionne également dans les domaines suivants :

- Droit des assurances sociales
- LDIP (Loi fédérale sur le droit international privé)
- Protection de la personnalité
- Loi sur le travail
- LAMal et assurances complémentaires
- Education et formation
- Logement, sport et loisirs
- Droit des migrations

- Adaptation du droit civil

Actuellement, ce sont les tribunaux qui sont compétents en matière de changement de sexe plutôt que les offices de l'état civil. Chaque personne transexuelle doit donc intenter une action en justice afin de défendre son droit à une identité correcte, ce qui est inacceptable.

10 Rapport de l'Organisation Suisse des Lesbiennes LOS et de Pink Cross concernant la situation légale des personnes homosexuelles. Synthèse et recommandations. Zürcher Hochschule für Angewandte Wissenschaften, Zürich., 2013.

Les conditions pour un changement de sexe sont très variables d'un canton à l'autre. En particulier, certains cantons forcent les demandeurs à prendre des hormones. Ces exigences sont déplacées et contraires au droit.

- Adaptation du droit du nom

A l'encontre du droit fédéral, certains cantons exigent encore que le prénom fasse clairement ressortir le sexe d'une personne.

- Adaptation de la notion de genre

En Suisse, la case du genre ne peut pas être laissée vide ou indiquer un genre non bipolaire. C'est un problème pour les personnes qui ne se reconnaissent pas dans ces catégorisations et les intersexuel-le-s.

5. Intégration des jeunes LGBT par le CSAJ et les organisations de jeunesse

Intégration

Le CSAJ s'engage à ce que soient développés des mesures d'intégration et des outils à disposition des organisations de jeunesse pour s'ouvrir à cette thématique. Avec les compétences adéquates, les organisations de jeunesse pourront favoriser l'intégration et le bien-être de tou-te-s les participants-e-s assurant ainsi que chacun-e puisse profiter pleinement de toutes les opportunités de participation et de développement personnel.

Défense d'intérêts

Dans une perspective d'égalité des chances pour tous les jeunes et la volonté de vivre dans une société inclusive selon la vision du CSAJ, les thématiques LGBT doivent être intégrées et défendues de manière transversale dans le cadre de son travail de lobby et de politique de jeunesse.

Adopté par l'Assemblée des Délégué-e-s du CSAJ le 18 avril 2015